

ECOFI ULTRA SHORT TERM
Part R - Code ISIN : FR0010793778
Part I - Code ISIN : FR0014019TG1
Part SI – Code ISIN : FR0014019TH9
(Ci-après le « FCP »)

À Nanterre, le 3 août 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre société de gestion, ECOFI INVESTISSEMENTS (ci-après la « Société de Gestion »), a décidé d'intégrer les exigences du label ISR français (version 3) dans la documentation juridique de votre FCP.

Dans ce cadre, il sera précisé que l'univers d'investissement de votre FCP sera réduit de 30% de ses valeurs (le seuil étant fixé à 25% actuellement) après application de la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « PRISME » (Planète, Résultat, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement).

Pour rappel, la méthodologie, décrite plus précisément dans le prospectus, repose sur les trois principes suivants :

- la sélection des émetteurs selon leur note PRISME ;
- une politique d'exclusions sectorielles et normatives ; Et,
- une politique d'exclusion des émetteurs controversés.

Par ailleurs, le FCP s'engagera à prendre en compte un nouvel indicateur d'incidence négative sur la durabilité (cf. l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes), et cela pour obtenir un écart de rémunération non ajusté entre les sexes inférieur à celui de son univers d'investissement. L'écart est calculé comme la différence entre la rémunération des hommes et la rémunération des femmes, divisée par la rémunération des hommes, selon la méthodologie de MSCI Solutions.

En parallèle, le FCP continuera d'intégrer l'intensité carbone dans son objectif de gestion pour que celle-ci reste inférieure à celle de son univers d'investissement.

Ces modifications, qui n'ont pas nécessité d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers, entreront en vigueur le 7 août 2026.

L'opération n'a pas pour conséquence de modifier le profil rendement/risque, ni d'augmenter les frais de votre FCP.

Les autres caractéristiques de votre FCP restent inchangées.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance de la documentation juridique de votre FCP. Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.



La documentation juridique de votre FCP, mise à jour le 7 août 2026, sera tenue à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site Internet.

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés à compter du 7 août 2026, sur simple demande auprès du service clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service clients

12 boulevard de Pesaro – CS10002 – 92024 NANTERRE CEDEX

Tél. : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39

E-mail : contact@ecofi.fr

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain Canderle

Alain CANDERLE
Directeur général